



NOS TARIFS ET CONDITIONS

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/04/2021

Vous trouverez dans les pages qui suivent nos principales conditions tarifaires concernant nos solutions d'investissement et les services patrimoniaux. Ces informations vous aideront à choisir les services les mieux adaptés à vos attentes.

Ces tarifs et conditions s'appliquent aux clients privés et structures patrimoniales et sont exprimés en euros. Ils sont communiqués à titre indicatif et applicables, sauf dérogation contractuelle, dans les limites légales applicables.

La Banque de Luxembourg se réserve le droit de modifier ces tarifs.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller.

Cette brochure est également disponible en agence ou sur notre site internet

www.banquedeluxembourg.be

LES
SERVICES DE
BANQUE PRIVÉE

Choisir le mode d'investissement qui **vous convient**

**Vous avez le choix entre 3 modes d'investissement.
Selon le degré d'implication souhaité, vous pouvez opter pour :**

- ◆ la gestion sous mandat;
- ◆ le conseil en investissement;
- ◆ un service d'exécution simple de vos ordres.



Confiez la gestion
de vos avoirs

à nos spécialistes afin qu'ils les gèrent selon
la stratégie d'investissement que vous avez
définie avec votre conseiller de Banque Privée.

→ Voir nos formules "BL-EXPERT"



CONSEIL EN
INVESTISSEMENT

2
Gardez le contrôle sur
vos investissements
tout en étant conseillé(e)

sur l'allocation d'actifs de votre
portefeuille et sur vos investissements
en titres ou fonds.

→ Voir notre formule "BL-SELECT"



EXÉCUTION
DE VOS ORDRES

3
Décidez seul(e) de
vos investissements,

parce que vous avez l'expérience
des marchés boursiers ou souhaitez
simplement décider seul(e) de vos
investissements sans bénéficier
des conseils de nos spécialistes.

→ Voir notre formule "BL-ACCESS"

Gestion sous mandat

BL-EXPERT

La gestion sous mandat vous permet de confier à nos spécialistes la gestion de vos avoirs afin qu'ils les gèrent selon la stratégie d'investissement que vous avez définie avec votre conseiller de Banque Privée. Vous bénéficiez ainsi d'une gestion professionnelle personnalisée.

Les avoirs gérés dans le cadre d'un mandat de gestion sont soumis à une commission de gestion annuelle, prélevée trimestriellement. Cette commission s'applique à l'ensemble du portefeuille et inclut :

- La gestion de votre portefeuille ;
- La commission de Banque Privée ;
- L'accès à des parts de fonds BL¹ à commission de gestion réduite ;
- L'accompagnement de votre conseiller de Banque Privée sur tous vos projets financiers et patrimoniaux ;
- La définition de votre profil d'investisseur ;
- Le suivi garantissant l'adéquation entre votre portefeuille et votre stratégie d'investissement ;
- Tous les frais sur vos transactions boursières² (achat/vente d'actions et d'obligations, d'ETF, change...) et les frais d'entrée sur les fonds d'investissement³ ;
- La conservation de vos titres ;
- Les services découlant des obligations réglementaires en termes de reporting et de suivi.

L'investissement en parts de fonds d'investissement pour lesquels la Banque ne touche pas de rétrocessions est privilégié. À défaut, vos investissements sont réalisés en parts standard (« retail ») et toutes rétrocessions de promoteurs tiers touchées par la Banque vous sont reversées intégralement dans le mois suivant le trimestre pendant lequel elles sont perçues.

¹ Le terme « fonds BL » est utilisé de manière générique pour désigner des compartiments des SICAV BL et BL Fund Selection de droit luxembourgeois gérées par BLI – Banque de Luxembourg Investments.

² Hors taxes et droits divers (en ce compris la TOB : taxes sur les opérations de bourse).

³ Les frais des fonds externes avec lesquels la Banque n'a pas d'accord de distribution vous sont refacturés.

| BL-EXPERT Frais HT par trimestre | Seuil minimum d'investissement | OPTION 1 Commission de gestion forfaitaire ¹ | OPTION 2 Commission de gestion forfaitaire ¹ + Commission de performance annuelle positive du portefeuille ² |
|--|-----------------------------------|---|---|
| GESTION MULTIFONDS BL Portefeuille exclusivement composé de fonds BL | / | 0,10 % | 0,05 % + 10 % de la performance |
| GESTION EN FONDS EXTERNES Portefeuille composé d'une sélection des fonds de promoteurs internationaux | / | 0,25 % | 0,125 % + 20 % de la performance |
| GESTION EN LIGNES DIRECTES Portefeuille composé de titres sélectionnés pour la qualité de leurs fondamentaux | 2 millions EUR | 0,30 % (min. 3 000 EUR HT par trimestre) | 0,15 % (min. 1 500 EUR HT par trimestre) + 20 % de la performance |
| GESTION EN FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLES Portefeuille composé de titres respectueux des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) | / | 0,25 % | 0,125 % + 20 % de la performance |

L'assiette de calcul de la commission de gestion annuelle est la somme des actifs sous gestion.
Le calcul se base sur le montant des avoirs au dernier jour ouvrable du trimestre précédent.

¹ Commission de gestion forfaitaire soumise à une TVA de 21 %.

² Commission de performance soumise à une TVA de 21 %.

Conseil en investissement

BL-SELECT

BL-SELECT offre un accompagnement global et proactif de vos avoirs grâce à un binôme d'experts (*votre conseiller de Banque Privée et un spécialiste en investissement*), qui suit vos investissements pour vous et vous donne accès à :

- ◆ Un conseil sur la structure de votre portefeuille et son orientation de gestion ;
- ◆ Un pilotage et un suivi réguliers de vos avoirs ;
- ◆ Des recommandations d'investissement et les ajustements qui en découlent.

| | |
|---|--|
| <p>BL-SELECT Formule de conseil global en investissement</p> | <p>Seuil minimum d'investissement 5 millions EUR</p> |
| <p>Commission de conseil forfaitaire¹</p> | <p>0,30 % HT par trimestre min. 3 000 EUR HT par trimestre</p> |

Cette commission s'applique aux avoirs visés par la convention BL-SELECT et inclut :

- Tous les frais sur vos transactions boursières² (*achat/vente d'actions et d'obligations*) et les frais d'entrée sur les fonds d'investissement³ ;
- La commission de Banque Privée ;
- L'accès à des parts de fonds BL à commission de gestion réduite.

Cette formule comprend :

- Le pilotage de votre portefeuille à vos côtés, les recommandations sur l'allocation d'actifs de vos avoirs, le suivi de vos positions et le conseil sur les titres à privilégier ou à céder ;
- Les services de votre conseiller de Banque Privée et de votre spécialiste en investissement ;
- La conservation de vos titres ;
- La définition de votre profil d'investisseur et le suivi garantissant l'adéquation entre votre portefeuille et votre stratégie d'investissement ;
- Les services découlant des obligations réglementaires en termes de reporting et de suivi ;
- Les services de récupération de taxes ou de réduction de l'imposition fiscale (*retenue à la source*), notamment dans le cas de dividendes perçus sur des titres étrangers.

L'investissement en parts de fonds d'investissement pour lesquels la Banque ne touche pas de rétrocessions est privilégié.

À défaut, vos investissements sont réalisés en parts standards (« retail ») et toutes rétrocessions de promoteurs tiers touchées par la Banque vous sont reversées intégralement dans le mois suivant le trimestre pendant lequel elles sont perçues.

¹ Commission sur la valeur du portefeuille en EUR, prélevée trimestriellement, assujettie à une TVA de 21 %.

² Hors taxes et droits divers (en ce compris la TOB).

³ Les frais des fonds externes avec lesquels la Banque n'a pas d'accord de distribution vous sont refacturés.

La formule de conseil **en bref**

| | BL-SELECT |
|--|------------------|
| Vos conseillers | |
| Votre conseiller de Banque Privée | ✦ |
| Un spécialiste en investissement | ✦ |
| Services de conseil | |
| Conseil à votre initiative sur l'allocation d'actifs du portefeuille et sur les titres | ✦ |
| Adéquation de votre portefeuille avec votre stratégie d'investissement | ✦ |
| Propositions d'investissement personnalisées | ✦ |
| Suivi continu de votre portefeuille | ✦ |
| Bilan stratégique annuel (a minima), portant sur la structure de votre portefeuille | ✦ |
| Information en cas de recommandation à la vente sur un titre | ✦ |
| Services d'optimisation fiscale | |
| Service de récupération ou de réduction de la retenue à la source | ✦ |
| Recherches et analyses | |
| Accès aux listes de placements sélectionnés | ✦ |
| Rapports et relevés | |
| Rapport de conseil en investissement lors de chaque transaction | ✦ |
| Rapport annuel d'adéquation entre vos positions et votre stratégie d'investissement | ✦ |
| Évaluation de portefeuille | ✦ |

3

Service d'exécution simple **BL-ACCESS**

Le service **BL-ACCESS** vous permet d'être seul(e) décisionnaire de vos investissements pour gérer vos avoirs en toute autonomie, tout en bénéficiant des services d'accompagnement patrimonial de votre Banque. Votre conseiller de Banque Privée reste votre interlocuteur privilégié et vous accompagne tout au long de votre relation bancaire en dehors des investissements.

VOUS ACCÉDEZ

- ◆ À la plupart des places boursières internationales
- ◆ À l'ensemble des classes d'actifs et des titres

Et bénéficiez de 25 % de réduction sur les frais de transactions standard pour les ordres que vous passez sur votre site E-Banking (*Banque en ligne*).

BL-ACCESS

Formule d'exécution simple de vos décisions d'investissement

Frais de transactions sur titres effectués sur E-Banking
(*Banque en ligne*) (achat/vente d'actions, d'obligations et de fonds)

frais standard
-25 %

Par ailleurs, les services de Banque Privée sont soumis à une commission trimestrielle de 0,10 % HT¹ de la valeur du portefeuille couvrant :

- L'accompagnement de votre conseiller de Banque Privée sur l'ensemble des services prestés par la Banque ;
- La prise en charge des obligations découlant des évolutions réglementaires, des contrôles, de la surveillance de vos avoirs ;
- La génération des rapports sur vos avoirs et vos investissements ;
- La conservation des titres et métaux précieux (détenus en physique et en scriptural).

Cette commission ne porte pas sur les fonds BL, sur les produits structurés émis ou distribués par la Banque ou son Groupe, ni sur vos liquidités.

¹ Commission trimestrielle sur la valeur du portefeuille en EUR, assujettie à une TVA de 21 %.

Frais de transactions sur titres

s'appliquant uniquement à la formule BL-ACCESS¹

INVESTISSEMENTS EN ACTIONS ET PRODUITS STRUCTURÉS

| | | Fonds actions ² | | Actions ³ Produits structurés ^{3,4} |
|--|----------------------------|---|---|---|
| | | Fonds BL | Fonds de promoteurs sélectionnés ⁵ | |
| Achat / Souscription | < 25 000 EUR | 1,25 % | | |
| | De 25 000 à < 100 000 EUR | 1,00 % | | |
| | De 100 000 à < 500 000 EUR | 0,75 % | | |
| | > 500 000 EUR | 0,50 % | | |
| Vente / Remboursement | | sans frais | Identique Achat / Souscription | |
| Minimum / transaction | | 100 EUR ⁶ | | |
| Arbitrage | | sans frais | Frais éventuels appliqués par le promoteur | |
| Transfert de titres⁸ | | entrée / remise : sans frais | | |
| | | sortie / retrait : 100 EUR par ligne | | |
| | | entrée / sortie fonds hedge : 300 EUR par ligne | | |

Opérations sur titres⁷

| | |
|---|-----------------------------|
| Opérations obligatoires et optionnelles sur titres en dépôt | sans frais |
| Assemblée générale | 175 EUR (HTVA) ⁸ |
| Certificat dans le cadre d'une Class Action | 250 EUR |
| Reclassification de la taxe IRC Section 302 | 250 USD |

Service SRD 2 (Shareholder's Rights Directive)⁹ (tarification HTVA)⁸

Notification de la tenue d'une assemblée générale

| | |
|--|-----------------------|
| Notification reçue par secure mail | 70 EUR / notification |
| Notification reçue par courrier papier | 85 EUR / notification |

Service de vote

| | |
|--|---|
| Vote | 110 EUR / instruction de vote |
| Notification d'enregistrement et prise en compte du vote | cf. tarification Frais d'attestation et recherches (frais divers et recherches spéciales) |

Les récépissés ou autres écrits délivrés (par la Banque ou par le client) pour constater une remise ou un dépôt de titres ou pièces sont assujettis à un droit de timbre de 0,15 euro (conformément au code des droits et taxes divers).

Les récépissés ou certificats constatant le dépôt de titres en vue d'assister à une assemblée d'actionnaires (ou d'obligataires) ainsi que les décharges données lors du retrait de ces titres, sont assujettis à un droit de timbre de 0,15 euro (conformément au code des droits et taxes divers).

Les frais transactionnels s'appliquent au montant brut de la transaction et sont prélevés au moment de l'opération à l'achat et à la vente. Les opérations d'achat sont débitées le jour de la transaction. Le produit des ventes est crédité en compte cinq jours ouvrables après l'opération.

| INVESTISSEMENTS OBLIGATAIRES | | | INVESTISSEMENTS MONÉTAIRES | | INVESTISSEMENTS EN FONDS DE TIERS |
|---|---|-------------|----------------------------|---|--|
| Fonds obligataires | | Obligations | Fonds monétaires | | Autres fonds externes |
| Fonds BL | Fonds de promoteurs sélectionnés ⁵ | | Fonds BL | Fonds de promoteurs sélectionnés ⁵ | |
| | 1,00 % | | | | 2 % + frais éventuels appliqués par le promoteur |
| | 0,75 % | | | | |
| | 0,50 % | | | | |
| | 0,25 % | | | | |
| sans frais | Identique Achat / Souscription | | sans frais | Identique Achat / Souscription | 1,5 % + frais éventuels appliqués par le promoteur |
| 100 EUR ⁶ | | | | | |
| sans frais | Frais éventuels appliqués par le promoteur | | sans frais | Frais éventuels appliqués par le promoteur | |
| entrée / remise : sans frais | | | | | |
| sortie / retrait : 100 EUR par ligne | | | | | |
| entrée / sortie fonds hedge : 300 EUR par ligne | | | | | |

OR ET MÉTAUX PRÉCIEUX^{7,10} (détenus en physique et en scriptural)

Achat⁷

| | |
|-------------|----------------------|
| Poids < 1kg | prix du marché + 2 % |
| Poids ≥ 1kg | prix du marché + 1 % |

Vente⁷

| | |
|-------------|----------------------|
| Poids < 1kg | prix du marché - 2 % |
| Poids ≥ 1kg | prix du marché - 1 % |

Transfert ou mise à disposition⁸

125 EUR / ligne + éventuels frais de livraison

Apports en cours de trimestre

sans frais

¹ Frais TTC.

² Fonds actions, fonds mixtes et autres.

³ Transactions sur les principales bourses des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Les frais de correspondant sont inclus. Ces frais peuvent être majorés de frais de timbre, taxes boursières et frais de place éventuels.

⁴ Tarification applicable aux produits structurés négociés en bourse. Pour les émissions nouvelles de produits structurés : prix fixé publié par l'émetteur.

⁵ Tarif renseigné ci-dessus + Droits d'entrée / sortie négociés éventuels + frais des fonds externes.

⁶ Sauf Fonds Hedge à prépaiement : minimum de 300 EUR.

⁷ Les opérations de change comptant liées à une transaction boursière et les opérations sur change à terme sont décomptées avec les marges d'usage.

⁸ Assujetti à une TVA de 21 %.

⁹ S'applique uniquement à la demande du client. Concerne les clients détenteurs de titres éligibles : titres de sociétés cotées établies (ou opérant dans l'Union Européenne) et donc le siège social est situé dans un État membre de l'Union.

¹⁰ Pour les opérations en or scriptural, c'est la tarification « Commissions sur opérations de change » (cfr page 20) qui s'applique.

AUTRES SERVICES
BANCAIRES
ET PATRIMONIAUX

Frais de tenue de compte¹

| | |
|---|-------------------------------------|
| Frais de tenue de compte² | 25 EUR / trimestre |
| Tenue du compte à vue en euros, tenue du compte épargne | inclus |
| Sous-compte en devises | inclus |
| Ouverture de compte titres | inclus |
| Accès E-Banking (<i>Banque en ligne</i>) par LuxTrust Mobile | inclus |
| Relevé de portefeuille, relevé fiscal ou de revenus pour l'année en cours | inclus |
| Forfait société non commerciale | |
| Frais administratifs ³ | 250 EUR / trimestre |
| Frais de clôture de relation | |
| Personnes morales | 300 EUR |
| Personnes physiques | sans frais |
| Frais de courrier et extraits de compte | |
| Consultation digitale : E-Banking et Mobile Banking (<i>Banque en ligne</i>) | Gratuit |
| Envoi postal mensuel | Suppl. 10 EUR / trimestre / adresse |
| Envoi postal hebdomadaire | Suppl. 20 EUR / trimestre / adresse |
| Envoi postal journalier | Suppl. 50 EUR / trimestre / adresse |
| Frais de port | |
| Envoi DHL | maximum 50 EUR ⁴ |
| Mode d'accès au site E-Banking (<i>Banque en ligne</i>) | |
| Boîtier LuxTrust Scan (tarification à compter du 01/02/2021) | 50 EUR ⁴ |
| Avantages E-Banking (<i>Banque en ligne</i>) | |
| Absence de frais d'envoi de courrier | |
| Vos virements gratuits | |
| Consultation de vos relevés pré-générés et archivage pendant 60 mois | |
| Consultation des mouvements sur vos comptes et virements sur 36 mois ainsi que sur vos cartes de crédit sur 12 mois | |
| Communication avec votre conseiller via votre espace de notification | |
| Le tout sur votre téléphone et votre ordinateur ou votre tablette | |

¹ Ces frais ne s'appliquent pas dans le cas de mandat de gestion BL-EXPERT ou de convention de conseil BL-SELECT.

² Frais prélevés en début de trimestre.

³ Cela inclut les frais de tenue de compte (25 EUR / trim) et l'envoi postal mensuel des courriers et extraits de compte pour une adresse postale.

⁴ Assujéti à une TVA de 21 %.

Services fiscaux et juridiques

Récupération de retenue à la source

Récupération de retenue à la source¹

| | |
|--|--|
| Dépôt de dossier et tax vouchers - Belgique, Canada | 120 EUR par revenu ² |
| Dépôt de dossier et tax vouchers - Allemagne | 200 EUR par formulaire + 50 EUR par revenu 25 EUR par vouchers ² |
| Dépôt de dossier et tax vouchers - Autres marchés ³ | 200 EUR par formulaire + 50 EUR par revenu ² |

Demande de Tax voucher (uniquement) 70 EUR par revenu²

Réduction de retenue à la source¹

Réduction de retenue à la source - Canada, Belgique⁴

Mise en place / renouvellement 200 EUR²

Réduction de retenue à la source - France

| | |
|--|---|
| Mise en place / renouvellement - personnes physiques | 200 EUR / 3 ans + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR) ² |
| Mise en place / renouvellement - personnes morales | 200 EUR / an + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR) ² |

Réduction de retenue à la source - Italie

| | |
|--|--|
| Mise en place / renouvellement - personnes morales | 200 EUR / an + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR) ² |
| Renouvellement des certificats de résidence | 100 EUR ² |

Récupération de la taxe suite à la requalification de certains titres US⁵

Montant de la taxe récupérable suite à la requalification

Frais administratifs (Banque de Luxembourg) liés à la mise en place de ce service

| | |
|---------------------------------|---|
| Inférieur à 50 USD | Pas de frais |
| Compris entre 50 USD et 500 USD | 10 % du montant récupérable ² |
| Supérieur à 500 USD | 20 % du montant récupérable ² Avec un plafond de : - 500 USD pour les clients privés - 1500 USD pour les assurances |

Frais juridiques

| | |
|--|--|
| Frais de dossier juridique ⁶ standard | 50 EUR / heure (min 100 EUR) ² |
| Intervention d'un juriste | 300 EUR / heure ² |
| Analyse et accompagnement patrimonial | 1500 EUR + 300 EUR / heure (à partir de la 5 ^{ème} heure) ² |

¹ Ce service est inclus dans la commission de conseil forfaitaire "BL-SELECT".

² Assujéti à une TVA de 21 %.

³ Service disponible en France, Allemagne, Suisse et Italie pour les actions et en Suisse et Italie pour les obligations.

⁴ Service disponible au Canada pour les actions et en Belgique pour les obligations.

⁵ Concerne certains véhicules d'investissement tels que les sociétés d'investissement immobilier (REITS, Real Estate Investment Trusts) et les sociétés d'investissement (RIC, Regulated Investment Companies).

⁶ Conformément à nos conditions générales, à ces frais peuvent notamment s'ajouter les frais d'avocats occasionnés par le client à la Banque.

Compte à vue

Taux d'intérêt annuel

Taux créditeur

| | |
|---------------------|------------------|
| En euros | 0 % ¹ |
| En d'autres devises | sur demande |

Taux débiteurs – Dépassement non autorisé

| | |
|---------------------|--|
| En euros | 5 % (9 % après 90 jours) |
| En USD | taux de la FED (Réserve Fédérale) + 5% |
| En d'autres devises | taux Banque Centrale + 9 % |

Épargne

Compte dépôt (compte épargne non réglementé)²

Frais de gestion inclus dans le forfait annuel du compte à vue

Taux créditeur (taux annuels)

| | |
|----------|-----|
| En euros | 0 % |
| En USD | 0 % |

Date valeur (en EUR et USD) date de l'opération + 2 jours ouvrés

Opérations

| | |
|--|--|
| Virement dans la devise du compte EUR, USD | sans frais |
| Retraits et dépôts physiques d'espèces | Opérations non autorisées ³ |
| Virement dans une autre devise | cours du marché + frais en fonction du montant |

Compte à terme

Montant à partir de 10 000 EUR ou contre-valeur

Taux d'intérêt annuel fixé lors de la conclusion du contrat selon les conditions de marché

Durée 1 semaine à 10 ans

¹ Pour les structures patrimoniales, un taux de 0 % s'applique aux encours inférieurs à 1 million EUR, et un taux de -0,50 % s'applique aux encours supérieurs à 1 million EUR.

² Le compte épargne non réglementé est exclusivement proposé aux clients privés.

³ Sauf accord exprès préalable de la Banque et selon les termes et tarifs en vigueur.

Cartes bancaires et espèces

Carte VISA (Fourniture d'une carte de crédit)

Cotisation annuelle

| | |
|--|---------|
| VISA web | 15 EUR |
| VISA Classic | 25 EUR |
| VISA, VISA Premier et VISA Business ¹ | 100 EUR |
| VISA Infinite | 350 EUR |
| Supplément commande urgente (carte et/ou PIN) ² | 75 EUR |

Retrait d'espèces sur distributeurs automatiques³ 2,00 EUR + 2 %

Paiement auprès de commerces affiliés sans frais

Carte V PAY individuelle (Fourniture d'une carte de débit)

Cotisation annuelle 25 EUR

Retrait d'espèces sur distributeurs automatiques³

| | |
|--|------------|
| au sein de la zone EURO | sans frais |
| au sein de l'Union Européenne (hors zone EURO) | 1 EUR |
| autres pays | 5 EUR |

Paiements auprès de commerces affiliés V Pay

| | |
|--|------------|
| au sein de la zone EURO et de l'Union Européenne | sans frais |
| autres pays | 1 EUR |

Autres frais liés aux cartes bancaires

| | |
|--|--|
| Envoi carte ou PIN par coursier (DHL) | 25 EUR (UE), 35 EUR (hors UE) ⁴ |
| Remplacement pour perte/vol | Cotisation annuelle |
| Réédition de relevé | 15 EUR/relevé |
| Cash advance (retrait carte de crédit) | 2 EUR + 2 % |

Retraits et dépôts physiques d'espèces à la Banque

Opérations non autorisées sauf accord exprès préalable de la Banque et selon les termes et tarifs en vigueur.

¹ Carte réservée à un usage professionnel.

² Carte disponible endéans 2 jours ouvrés maximum.

³ Hors éventuels frais de change.

⁴ Assujetti à une TVA de 21 %.

Virements

| | |
|--|------------|
| Virements entre comptes à la Banque de Luxembourg | sans frais |
| Virements via le E-Banking (Banque en ligne) ^{1,2} | |
| En euros ³ ou au sein de l'Union Européenne ou vers un pays de la zone SEPA ⁴ (Frais partagés ⁵) | sans frais |
| Hors Union Européenne ou hors pays de la zone SEPA ⁴ ou dans d'autres devises que l'euro ⁶ | 5 EUR |
| Virements par titre universel de paiement (TUP) via un formulaire standard ^{1,2,5,7} | |
| En euros ³ ou au sein de l'Union Européenne ou vers un pays de la zone SEPA ⁴ (Frais partagés ⁵) | |
| Montant ≤ 50 EUR | sans frais |
| Montant >50 EUR | 2 EUR |
| Hors Union Européenne ou hors pays de la zone SEPA ⁴ ou dans d'autres devises que l'euro ⁶ | 5 EUR |
| Virements par formulaire Banque de Luxembourg ^{1,2,7} | |
| En euros ³ ou au sein de l'Union Européenne (Frais partagés ⁵) | 6 EUR |
| Hors Union Européenne ou dans d'autres devises que l'euro ⁶ | 9 EUR |
| (5 EUR + 4 EUR suppl. pour traitement non automatique) | 9 EUR |
| Virements manuels non standardisés ^{1,2,8} | |
| En euros ³ ou au sein de l'Union Européenne (Frais partagés ⁵) | 22 EUR |
| Hors Union Européenne ou dans d'autres devises que l'euro ⁶ | 25 EUR |
| Ordres permanents et domiciliation | |
| Ordres permanents | sans frais |
| Domiciliation | sans frais |

¹ Les instructions « Frais » appliquées par défaut en l'absence d'une autre mention sont « frais partagés ».

² En cas d'instruction " frais à charge du donneur d'ordre" les frais sont de 0,20 % (min 10 EUR, max 130 EUR).

³ Ou en devise suédoise SEK ou en devise roumaine RON.

⁴ Zone SEPA : espace unique de paiements en euros - la liste comprend les pays suivants :

- Pays de la zone euro : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande (y compris les îles Aland), France (y compris la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française), la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon), Allemagne, Grèce, Ireland, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal (y compris les Açores et Madère), Slovaquie, Slovénie, Espagne (y compris les îles Canaries, Ceuta et Melilla);
- Pays hors-zone euro dans l'Union Européenne : Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède, Royaume-Uni (y compris Gibraltar);
- Pays en dehors de l'Union Européenne : Islande, Liechtenstein, Norvège, Monaco, Suisse, Saint-Marin.

⁵ « Eurotransferts » visés par le règlement européen CE 924/2009 (modifié par le règlement européen U.E. 260/2012) :

- Virements en euros effectués au sein de l'Union Européenne;
- Portant le numéro de compte du bénéficiaire sous format IBAN ainsi que le code BIC de sa banque;
- Stipulant un partage des frais (le bénéficiaire ne paie que d'éventuels frais prélevés par sa banque).

Les virements respectant ces conditions et transmis avec la mention « frais au bénéficiaire » seront assimilés, d'un point de vue tarifaire, aux virements stipulant un partage de frais.

⁶ Les frais à charge du bénéficiaire ne peuvent être appliqués que pour des virements vers un pays hors U.E.

⁷ En cas de virement via une banque supplémentaire autre que notre correspondant ou un virement ne comportant pas de code BIC, un supplément de 4 EUR sera prélevé.

⁸ Virement remis sur support autre que TUP et E-Banking (Banque en ligne) ou ne pouvant être traités automatiquement.

Chèques¹

Encaissement de chèques²

| | |
|---|---|
| Chèque tiré sur un compte Banque de Luxembourg | sans frais |
| Chèque en euros tiré sur une banque en Belgique | 5 EUR |
| Autre chèque tiré sur une banque à l'étranger ou en devises | 0,50 % (min. 10 EUR, max 100 EUR) + éventuels frais de correspondant |
| Retour chèque impayé | Frais de correspondant |

Émission de chèques bancaires³

| | |
|-------------------------|---------------------------------|
| À la Banque | sans frais |
| En envoi recommandé | |
| Commission d'émission | 30 EUR |
| Commission de règlement | 0,20 % (min. 10 – max. 130 EUR) |

Prêts / Crédits⁴

Crédits hypothécaires⁵

Une fiche tarifaire et un prospectus sont disponibles auprès de la Banque.

Les actes de prêt ou d'ouverture de crédit consentis ou autres actes contenant une obligation ou une reconnaissance de somme ou un nantissement sont assujettis à un droit sur les écrits bancaires de 0,15 EUR (conformément au code des droits et taxes divers).

| | |
|-----------------------|--------------|
| Frais de dossier | min. 300 EUR |
| Frais de modification | min. 150 EUR |

Exemple de crédit hypothécaire

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Montant du crédit | 200 000 EUR |
| Délai de remboursement | 20 ans |
| Taux annuel effectif global | 1,45 % |
| Taux débiteur annuel | 1,43 % |
| Remboursement mensuel | 957,81 EUR |

¹ Frais TTC.

² Les récépissés ou autres écrits délivrés (par la Banque ou par le client) pour constater une remise ou un dépôt de titres ou pièces sont assujettis à un droit sur les écrits bancaires de 0,15 EUR.

³ En cas de demande d'annulation, les frais d'annulation du correspondant seront à la charge du client.

⁴ Conformément aux dispositions légales applicables.

⁵ Exemples de crédit fournis sans engagement. Les informations contenues dans ce tarif ne constituent ni une offre ni une sollicitation de contrat de crédit. Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

Crédits à la consommation¹

Prêts à tempérament

| | |
|---|---|
| Frais de dossier | max. 300 EUR |
| Frais de modification | min. 150 EUR |
| Pénalités en cas de résiliation suite à un retard de paiement | 10 % maximum calculés sur le solde restant dû sur la tranche allant jusqu'à 7 500 EUR 5 % calculés sur le solde restant dû sur la tranche supérieure à 7 500 EUR |

Exemple de prêt à tempérament

| | |
|-----------------------------|------------|
| Montant du prêt | 25 000 EUR |
| Délai de remboursement | 36 mois |
| Taux annuel effectif global | 3,06 % |
| Taux débiteur annuel | 2,19 % |
| Remboursement mensuel | 718,54 EUR |

Facilités de découvert

| | |
|---|---|
| Frais de dossier | max. 300 EUR |
| Frais de modification | min. 150 EUR |
| Pénalités en cas de résiliation suite à un retard de paiement | 10 % maximum calculés sur le solde restant dû sur la tranche allant jusqu'à 7 500 EUR 5 % calculés sur le solde restant dû sur la tranche supérieure à 7 500 EUR |

Exemple de facilité de découvert

| | |
|--|---------------------------|
| Montant du crédit | 50 000 EUR |
| Délai de remboursement | indéterminée ² |
| Taux Euribor 3 mois de chaque jour ouvré sur le montant emprunté | 5,16 % |
| Taux débiteur annuel | 1,50 % |
| Remboursement des intérêts | annuellement |

Garantie bancaire

Garanties gagées à 100 %

0,25 % par trimestre commencé (min. 20 EUR)

¹ Exemples de crédit fournis sans engagement. Les informations contenues dans ce tarif ne constituent ni une offre ni une sollicitation de contrat de crédit. Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

² Sans préjudice des dispositions légales applicables, le montant total à rembourser comprenant notamment le montant du crédit et les intérêts, devra être payé dans un délai maximum de soixante (60) mois, lorsque le montant du crédit est supérieur à 3 000 euros et dans un délai maximum de douze (12) mois lorsque le montant du crédit est inférieur ou égal à 3 000 euros.

Paiements internationaux

Opération de change

Virement dans une devise autre que celle du compte

cours du marché + frais en fonction du montant

Cours de change

Le cours de change utilisé est basé sur les cotations en vigueur sur les marchés internationaux au moment de traitement de l'opération.

Délai d'exécution / Date valeur

Les opérations de paiement effectuées à l'intérieur de l'Espace Economique Européen en euros, sans opérations de change, sont exécutées au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant leur réception (ces délais sont prolongés d'un jour ouvrable supplémentaire dans le cas des opérations de paiement initiées sur support papier). Pour les autres types d'opérations : conditions sur demande.

Le moment de réception de l'ordre de paiement est le moment où l'ordre de paiement est reçu par la Banque. Si le moment de réception est un jour bancaire non ouvré ou si la réception intervient après l'heure limite de « cut off », l'ordre de paiement est réputé avoir été reçu le jour bancaire ouvré suivant. A défaut d'indication contraire, l'heure limite pour recevoir des ordres de paiement est fixée à 15:00 heures. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux conditions générales.

Commissions sur opérations de change

Pour toutes les opérations décomptées dans une autre devise que celle du compte courant, des commissions sont appliquées sur le montant brut de l'opération.

Les commissions sur opérations de change dépendent du montant de la transaction. Les taux s'appliquent donc à la totalité du montant (les tranches ne sont pas cumulatives).

| | |
|------------------------|--------|
| Jusqu'à 25 001 EUR | 0,70 % |
| Jusqu'à 124 001 EUR | 0,60 % |
| Jusqu'à 248 001 EUR | 0,50 % |
| Au-delà de 248 001 EUR | 0,40 % |

Frais d'attestations et recherches

Recherches sur paiements

| | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Dossier standard ¹ | 50 EUR + frais correspondants |
| Recherches spéciales | 100 EUR |

Duplicata et attestations

| | |
|---|---|
| Toutes attestations sur mouvements et attestations fiscales pour l'année en cours | sans frais |
| Extraits de compte/avis de débit pour toute année antérieure (<i>jusqu'à 10 ans</i>) | 100 EUR ² par année et par document |
| Attestation de solde et fiscale (<i>revenus coupons</i>) pour toute année antérieure (<i>jusqu'à 10 ans</i>) | 100 EUR ² par année et par document |
| Attestation de prix d'achat par ligne | 25 EUR ² |
| Autre attestation et prestation diverse | 100 EUR ² |

Frais de dossier divers³

| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Frais divers et recherches spéciales | 300 EUR / heure ¹ |
|--------------------------------------|------------------------------|

Demande et renouvellement de Legal Entity Identifier (LEI)⁴ (*personnes morales*)

| | |
|-----------------------|------------------|
| Demande initiale | 300 EUR TTC |
| Renouvellement annuel | 150 EUR / an TTC |

Décomptes d'intérêts

Les décomptes d'intérêts (en dehors des envois périodiques des extraits de compte) sont assujettis à un droit sur les écrits bancaires de 0,15 EUR (conformément au code des droits et taxes divers).

¹ À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : frais d'annulation sur ordre de virement remis, non exécuté (p.ex. annulation d'un ordre de virement initié par le client (E-Banking, MultiLine,...) ou par la Banque sur ordre du client, frais d'intervention sur ordre de virement incomplet, demande de retour et/ ou d'annulation

² Assujetti à une TVA de 21 %

³ À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : recherches spéciales en termes de duplicata et d'attestation, ensemble des documents à fournir dans le cadre d'un audit financier ou fiscal, relances dans le cadre de la révision des comptes.

⁴ LEI - Identifiant d'entité juridique.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller. Cette brochure est également disponible en agence ou sur notre site internet.

BANQUE DE LUXEMBOURG BELGIQUE

BRUXELLES

CHAUSSÉE DE LA HULPE, 120

1000 BRUXELLES – TÉL. : 02 663 45 40

FLANDRE

KORTRIJKSESTEENWEG 218

9830 SINT-MARTENS-LATEM – TÉL. : 09 244 00 40

RÉCLAMATIONS

Procédure de plainte

Les plaintes éventuelles peuvent être adressées par courrier au siège de la Banque sis 120 chaussée de La Hulpe à B-1000 Bruxelles ou par email à l'adresse : reclamations@bdlux.be. Si la solution proposée par la Banque ne le satisfait pas, le Client, personne physique agissant à des fins privées, peut soumettre le différend par écrit au Service de médiation des services financiers, soit par courrier ordinaire à l'adresse : OMBUDSFIN, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2, B-1000 Bruxelles, soit en utilisant le formulaire de plainte disponible sur son site Internet : <http://ombudsfin.be>.